



9 mars 1720

Création du
maillage
territorial

1791

La Maréchaussée
prend l'appellation de
gendarmerie
nationale

1798

Première loi qui
codifie ses principes
d'action

1820

Premier
règlement sur le
service de l'Arme

Héritière de la Maréchaussée

Historique Gendarmerie

1903

Décret portant sur
l'organisation
générale de la
gendarmerie
nationale

1921

Les pelotons de
gendarmerie
mobile

1950

La gendarmerie
ne fait plus partie
de l'Armée de Terre

15 mai 2002

« Pour l'exercice de ses missions
de sécurité intérieure, le ministre de
l'Intérieur [...] est responsable
de l'emploi des services de la

Août 2009

Loi organique sur la
gendarmerie



Rattachement au ministère de l'Intérieur

1



La gendarmerie relève de l'autorité du ministre de l'Intérieur

2



Les missions judiciaires relèvent de l'autorité judiciaire.

3



Pour l'emploi dans le cadre des missions militaires, en particulier à l'étranger, la gendarmerie relève de l'autorité du ministre de la Défense.

LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

- 649 GENDARMES
- Missions de sécurité publique générale
- Unités territoriales et spécialisées
- Force de proximité
- Contact avec la population

ORGANISATION :

- Groupement (départements)
- Compagnies (arrondissements)
- Communautés de brigades et brigades autonomes (cantons)



GROUPEMENT DE GENDARMERIE DU VAL-D'OISE

Compagnie Pontoise

BTA Pontoise

(pas d'accueil du public)

BTA Auvers-sur-Oise

01 30 36 70 17

BTA Méry-sur-Oise

01 30 36 06 00

BTA Magny-en-Vexin

01 34 46 88 88

BTA Marines

01 30 39 70 27

BTA Vigny

01 34 67 89 80

Compagnie L'Isle-Adam

COB Persan / Beaumont

01 30 28 96 70

BP Persan

01 30 28 96 70

BP Beaumont/Oise

01 30 28 34 34

BTA L'Isle-Adam

01 34 69 73 30

COB Viarmes / Luzarches

01 30 35 45 39

BP Viarmes

01 30 35 45 39

BP Luzarches

01 34 71 00 36

BTA Montsout

01 34 73 53 10

Compagnie Montmorency

COB Ecoen

01 34 29 47 80

BP Montmorency

01 39 64 14 32

BP Ecoen

01 34 29 47 80

BTA Domont

01 39 35 58 50

BTA Louvres

01 30 29 39 70

BTA Fosses

01 34 72 10 20

BTA Roissy-en-France

01 30 11 61 80

BTA : Brigade Territoriale Autonome

COB : Communauté de Brigades

BP : Brigade de proximité

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE GÉNÉRALE

– ACTION DE LA GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

- Protéger les personnes et les biens
- Alerter
- Renseigner

– RENFORCÉE PAR DES UNITÉS SPÉCIALISÉES

- 3 brigades de recherches (BR) spécialisées en police judiciaire
- 4 pelotons de surveillance et d'intervention (PSIG)
- 1 brigade de prévention de la délinquance Juvénile (BPDJ)



LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

- 1 escadron départemental de sécurité routière
- 2 brigades motorisées (Bmo) à Pontoise et Louvres



LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

La réserve opérationnelle permet à l'Institution d'ajuster de manière circonstancielle les effectifs nécessaires à l'exécution des missions. Elle s'appuie sur le volontariat et l'obligation de disponibilité.

Le personnel est constitué :

- de volontaires ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve opérationnelle (ESR) ;
- d'anciens militaires de carrière ou sous-contrat soumis à l'obligation de disponibilité.

Dans le Val-d'Oise = 308 réservistes

Les volontaires sont soumis à une enquête de moralité et un examen médical

Durée contrat : 1 à 5 ans (5 à 30 jours de travail par an)

Rémunération : 55 à 150 euros par jour (selon grade et ancienneté)

**Point de contact : BUREAU RÉSERVE DU GROUPEMENT DU VAL-D'OISE
01 30 75 56 28 (ou 29 ou 34)**

**Gendarmerie
nationale**



Une Force Humaine